



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24118730

Déposé au Greffe
de l'entreprise de Liège division 1 et 2

26 JUL. 2024

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0474 102 544**

Nom

(en entier) : **Acinacitta**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Gare Fleurie 16, 5100 Namur, Belgique**

Objet de l'acte : **Démission et nomination administrateur**

Extrait des résolutions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu d'assemblée générale du 19 juin 2024

[...]

3.1 Démission d'un administrateur

Les actionnaires prennent note de la lettre de démission de Pathé Holding BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège est situé Barbara Strozilaan 336, 1083 HN Amsterdam, enregistré auprès de la Chambre de Commerce néerlandaise (KVK) sous le numéro 34286826, ayant comme représentant permanent Monsieur Aurélien Bosc, en sa qualité d'administrateur de la Société.

Les actionnaires acceptent avec effet immédiat, la démission de Pathé Holding BV comme administrateur de la Société.

3.2 Nomination d'un administrateur

Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, Monsieur Jacques Hoendervangers, né le 1^{er} avril 1970 et domicilié à J.J.M. Vegterstraat 10, 1064 DD Amsterdam, Pays-Bas.

Monsieur Hoendervangers exercera son mandat pendant une période de six ans venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.

Son mandat n'est pas rémunéré.

Conformément aux statuts de la Société, afin que la Société soit valablement administrée, le conseil d'administration doit être composé d'au moins deux membres.

Le conseil d'administration de la Société est dès lors coposé comme suit:

- La Renaissance SA, ayant comme représentant permanent Mr. Bruno Le Grelle; et
- Mr. Jacques Hoendervangers.

[...]

Mandataire spéciale
Tobias Vermeulen

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).